

Posté par: formations-concours

Publiée le : 5/11/2008 14:52:32

La fonction

Le titulaire du BTSA option Gestion et protection de la nature (GEPEN), spécialité Animation nature contribue au diagnostic d'un espace naturel, il propose et organise sur le terrain l'application des choix techniques de gestion de l'espace. Il conçoit un projet d'animation, le met en place et réalisise des actions d'animation. Son action vise à préserver ou restaurer les richesses et la diversité écologique, de sensibiliser les publics, mais aussi à valoriser les espaces.

À **Secteurs d'activité :**

- . associations de protection de la nature et naturalistes
- . sites d'accueil du public du patrimoine (parcs naturels ruraux, parcs nationaux, écomusées, réserves naturelles)
- . centres permanents d'initiation à l'environnement
- . organismes d'éducation populaire
- . centres de classes de découverte, de vacances ou de loisir
- . MJC, foyers ruraux, syndicats d'initiative, pays d'accueil,
- . administrations ou collectivités locales

À **Programme d'études du BTSA option Gestion et protection de la nature (GEPEN), spécialité Animation nature :**

- . Expression française et culture socio-économique
 - . Epreuve socio-économique, scientifique et technique
 - . Rapport de stage
 - . Traitement de données
 - . Projet écrit d'un produit de communication
 - . Langue vivante (anglais ou allemand ou espagnol ou italien)
 - . Economie générale et économie de la gestion et de la protection de la nature
- . Epreuve professionnelle interdisciplinaire
- À **Niveau demandé pour suivre la formation :**

Pour les jeunes : Après le bac, ou une formation niveau IV
Pour les adultes : Niveau bac ou 1er expérience dans le domaine.

Type de formation pour la validation du diplôme de BTSA option Gestion et protection de la nature (GEPEN), spécialité Animation

nature :

Pour les adultes :

- . En formation continue
- . Par la validation des acquis

Pour les jeunes (- de 26 ans)

- . En formation en temps plein
- . En contrat d'apprentissage (alternance)
- . En contrat de professionnalisation (alternance).

La formation se prépare en deux ans et peut être réalisée par un Lycée agricole ou par un CFPPA (centre de formation des apprentis agricole) ou centre de formation agricole pour le contrat de professionnalisation.

Les étudiants effectuent un stage en première et deuxième année d'une durée de 5 à 7 semaines

Le BTSA option Gestion et protection de la nature (GEPEN), spécialité Animation nature permet aux candidats de s'adapter à l'ensemble des activités de l'environnement en tant qu'emplois de haut niveau, et donc avoir un choix assez vaste de choix de métiers, ou de poursuite d'études dans ce domaine.

**À Poursuite d'
protection
nature :** possible après un BTSA option Gestion et
de la nature (GEPEN), spécialité Animation

- . Licence professionnelle
- . Autre formation niveau II
- . Ingénieur agricole